

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE  
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

CCAS DE  
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

**OBJET**

**Finances locales – 7-1**  
**décisions budgétaires**

Approbation du compte de  
gestion 2024 – Budget  
annexe Service d'Aide à  
domicile (SAAD)

**DATE DE CONVOCATION**  
Lundi 31 mars 2025

Nombre de Conseillers  
en exercice : **16**

Nombre de présents : **10**

Nombre de votants : **15**

**La Présidente,**

La présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Rouen, 53 avenue  
Gustave Flaubert, 76000 Rouen,  
dans un délai de 2 mois à compter  
de sa publication et/ou modification.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**N° 2025-04-06**

**L'an deux mil vingt cinq**

**Le quatre avril à dix-sept heures et trente minutes**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,  
légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la vice-  
présidence de madame Mme MEZRAR Présidente.

**Etaient présents :**

Mme MEZRAR – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme CREVON –  
Mme SCOTE – Mme LAMBERT – M. MAUGER – Mme ESCLASSE F –  
Mme LOISEAU – M. BIGOT –

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mme SEMIEM a donné pouvoir à Mme SCOTE  
Mme BARRIERE a donné pouvoir à Mme ESCLASSE F  
Mme POILPRE a donné pouvoir à Mme DUDOUET  
Mme BREANT a donné pouvoir à Mme LAMBERT  
Mme JAFFRENNOU a donné pouvoir à M SACHOT

**Absents**

Mme LECLERC

Mme LAMBERT est nommée secrétaire de séance.

**Rapporteur :** Madame Sandrine DUDOUET, Vice-Présidente

Il est exposé que Monsieur GUERIN, responsable du service de gestion  
comptable du CCAS, a remis le compte de gestion 2024 du budget annexe  
service d'aide à domicile.

Après s'être assuré que Monsieur le responsable du service de gestion  
comptable ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant  
au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de  
tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les  
opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le compte de gestion 2024  
du service d'aide à domicile.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

## VU

Le Code général des collectivités territoriales ;

Le **conseil d'administration**, décide par :

Voix pour : 14

Voix contre 0

Abstention 0

**Article unique** : de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par Monsieur Guérin, responsable du service de gestion comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits